



MORRIS MARTIN MOORE

LAWYERS

Pour publication immédiate : 12 avril 2022

Règlement conclu dans le cadre du recours collectif lié aux établissements pour filles et garçons à Terre-Neuve-et-Labrador

Les avocats de Morris Martin Moore ont négocié un règlement avec le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador. L'accord de règlement comprend un fonds de 12 500 000 \$ pour les enfants et les jeunes victimes d'agression sexuelle dans des établissements de garde. Ces derniers portaient différents noms : Training Schools (centres d'éducation surveillée), Boys' Home (établissements pour garçons), Girls' Home (établissements pour filles) et Youth Centres (centres de jeunesse). Les personnes qui ont été victimes d'une inconduite sexuelle pendant la période visée par le recours collectif, soit du 1^{er} mai 1973 au 30 juin 1989, ont droit à une indemnisation.

Les actes d'inconduite sexuelle englobent les agressions sexuelles, les volées de coups dans le cadre desquelles le jeune était nu et un langage sexuellement désobligeant. Figurent parmi les agresseurs : le personnel et les bénévoles des établissements (dont des ecclésiastiques) et les jeunes plus âgés, également résidentes et résidents dans les établissements.

L'accord de règlement est assujéti à l'approbation de la Cour suprême de Terre-Neuve-et-Labrador. L'audience visant à déterminer si l'approbation sera accordée aura lieu les 15 et 16 juin 2022, à St. John's (T.-N.-L.).

L'avocate de Morris Martin Moore, Lynn Moore, mentionne : « Ce fut un long trajet pour ces survivantes et survivants, et nous sommes heureux d'être rendus à la fin de cette portion. Nous espérons que la Cour jugera approprié d'approuver ce règlement. »